



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 FÉVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION
12 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le **dix-huit février** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents : MM. Hubert SAUVAIN, Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky PILLOT à partir de 21h00), Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUCHET, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Sandrine COURIER), Mme Catherine BERTET, M. François BIGEARD, Mmes Martine BLIGNY (départ à 21h15, pouvoir à Mme Catherine LANterne), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Gilles BRACHOTTE, Jean-Luc BRIOTET (pouvoir de M. Bernard GEVREY), Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Françoise JACQUES, MM. Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY, Mme Catherine LANterne, M. Jacky LAPIERRE, Mme Élisabeth LAURENCOT, MM. Michel MANGOLD (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ (pouvoir de Mme Évelyne BREDILLET), Guy MORELLE, Jacky PILLOT (départ à 21h00, pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS), MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/Excusés : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Michel MANGOLD), Mmes Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), Évelyne BREDILLET (pouvoir à M. Jean MATHÉ), M. Cyril BULOT, Mme Sandrine COURIER (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), M. Bernard GEVREY (pouvoir à M. Jean-Luc BRIOTET), Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS (pouvoir à Mme Liliane ROUSSELET), MM. Jacques LAURIOT, Cyril SARRON.

Étaient également présents : MM. Jean-Guy CROUAIL (suppléant de M. Guy MORELLE), Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Benjamin MODI, Cédric MARTIN, Mmes Muriel BOUDIER, Françoise BOURON, Sophie BRENOT.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

AMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1 Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 Janvier 2016
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 2 Nomination d'un(e) Vice-président(e) aux Finances
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 3 Installation d'un conseiller communautaire suppléant
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 4 Désignation d'un membre au sein de la 2^{ème} Commission et de la 6^{ème} Commission
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 5 Désignation d'un membre au sein de la 1^{ère} Commission, de la 2^{ème} Commission, de la 3^{ème} Commission, de la 4^{ème} Commission, de la 5^{ème} Commission, de la 6^{ème} Commission et de la 7^{ème} Commission
Rapporteur : H. SAUVAIN

RESSOURCES HUMAINES

- 6 Création de poste
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 7 Délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président pour désigner par arrêté un correspondant et un délégué du personnel auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Rapporteur : H. SAUVAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 8 Délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président pour désigner par arrêté un correspondant pour la Mutuelle SMACL Santé

Rapporteur : H. SAUVAIN

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- 9 Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

COMMUNICATION – STATUTS – DÉVELOPPEMENT MÉDIA

- 10 Cession d'un matériel informatique

Rapporteur : H. SAUVAIN

AMÉNAGEMENT – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECHERCHE D'ENTREPRISES

- 11 Acquisition des parcelles AL22 et AL24 sur la commune de GENLIS

Rapporteur : L. JOLIET

ENFANCE – JEUNES – PÉRISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE

EXTRASCOLAIRE

- 12 Création d'un blog pour le séjour ski 2016 à MORZINE

Rapporteur : P. ESPINOSA

FINANCES – BUDGET

- 13 Autorisation pour le Président d'annuler les reliquats inférieurs à 5€

Rapporteur : H. SAUVAIN

- 14 Subvention pour la Mission Locale à DIJON – exercice 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

- 15 Subvention pour l'association ARC-EN-CIEL – exercice 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

- 16 Compte de Gestion 2015 – Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

- 17 Compte Administratif 2015 – Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

- 18 Compte de Gestion 2015 – Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

- 19 Compte Administratif 2015 – Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

- 20 Compte de Gestion 2015 – Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

- 21 Compte Administratif – ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

- 22 Compte de Gestion 2015 – Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

- 23 Compte Administratif 2015 – Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Rapporteur : D. BAUDRON

24 Compte de Gestion 2015 – Budget annexe « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : D. BAUDRON

25 Compte Administratif 2015 – Budget annexe « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : D. BAUDRON

26 Affectation des résultats 2015 – Budget principal
Rapporteur : H. SAUVAIN

27 Affectation des résultats 2015 – Budget annexe « Funérarium »
Rapporteur : H. SAUVAIN

28 Affectation des résultats 2015 – Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : H. SAUVAIN

29 Affectation des résultats 2015 – Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »
Rapporteur : H. SAUVAIN

30 Affectation des résultats – Budget annexe « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : H. SAUVAIN

31 Vote des taux d’imposition
Rapporteur : H. SAUVAIN

32 Budget primitif 2016 – Budget principal
Rapporteur : H. SAUVAIN

33 Budget Primitif 2016 – Budget annexe « Funérarium »
Rapporteur : H. SAUVAIN

34 Budget Primitif 2016 – Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : H. SAUVAIN

35 Budget Primitif 2016 – Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »
Rapporteur : H. SAUVAIN

36 Budget Primitif 2016 – Budget annexe « Service Commun d’Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : H. SAUVAIN

VOIRIE – TRANSPORT – BÂTIMENT – ACCESSIBILITÉ – MISE EN CONCURRENCE

MISE EN CONCURRENCE

37 Marché de fourniture de prestations d’assurance
Rapporteur : G. POIVRE

PETITE ENFANCE – FAMILLE – SÉNIORS – ACTION SOCIALE

INFORMATIONS

38 Questions diverses

PRÉAMBULE

Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, M. Jean-Emmanuel ROLLIN est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALES

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 Janvier 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques éventuelles à formuler sur le projet de compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016.

M. Pascal MARTEAU demande que soit modifié page 17 - 4^{ème} paragraphe - 2^{ème} ligne : M. Pascal MARTEAU demande si la CCPD est la seule en lice et non en liste.

Mme Catherine LANTERNE demande s'il serait possible d'avoir les comptes-rendus corrigés en mairie. La réponse est affirmative.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016, moyennant la mention de la rectification susmentionnée.

2. Nomination d'un(e) Vice-président(e) aux Finances

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Suite à la démission de Madame Françoise JACQUES de ses fonctions de Vice-présidente en charge des Finances, démission acceptée par Madame la Préfète le 30 janvier 2016, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de nommer un(e) Vice-président(e) en charge des Finances, du Budget et de la Commande publique. Un appel à candidature a été lancé.

Suite à cet appel, M. Daniel BAUDRON est le seul à s'être présenté. M. Vincent CROUZIER se pose la question de l'intérêt de cette vice-présidence et cite en exemple la dernière séance de la commission des Finances. Monsieur le Président indique ce qu'il attend de la commission des Finances, c'est-à-dire des propositions qui viennent s'ajouter à celles des Vice-présidents et qui soient actées par la majorité du Bureau Communautaire Élargi. M. Pascal MARTEAU a relu les lettres de Mme Françoise JACQUES. Monsieur le Président indique ce qu'il attend du Vice-président en charge des Finances, c'est-à-dire qu'il ait un rôle de gestionnaire des deniers publics sachant anticiper et chiffrer les dépenses et les recettes attendues pour les nouvelles compétences qui vont être transférées telles que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ou l'eau et l'assainissement. Monsieur le Président souhaite que la commission des Finances soit élargie aux membres de la commission des marchés.

M. Jean MATHÉ voudrait savoir ce qui s'est passé concernant la démission de Mme Françoise JACQUES, qui était Vice-présidente en charge des Finances. Mme Françoise JACQUES a envoyé une copie de sa lettre de démission à l'ensemble des maires et elle souhaite que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise travaille sereinement et elle ne veut que personne parle en son nom. Monsieur le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Françoise JACQUES. M. Daniel BAUCHET demande des précisions lorsqu'elle parle de travail serein. Mme Françoise JACQUES indique qu'elle en a convenu avec Monsieur le Président.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Plusieurs conseillers communautaires souhaitent que le vote ait lieu à bulletin secret. La majorité n'étant pas réunie, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Communautaire, par :

- 4 voix contre (Mme Martine BLIGNY, M. Vincent CROUZIER, Mmes Françoise JACQUES et Catherine LANterne),
- 3 abstentions (Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Daniel SUTY),
- 38 voix pour,

ÉLIT M. Daniel BAUDRON, Vice-président en charge des Finances, du Budget et de la Commande Publique à compter du 18 février 2016.

M. Daniel BAUDRON se présente auprès des conseillers communautaires et les remercie pour leur confiance avant de rejoindre la table de Monsieur le Président et des Vice-présidents.

3. Installation d'un conseiller communautaire suppléant

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président informe que Monsieur Laurent BODEL a démissionné de son mandat de conseiller communautaire suppléant le 27 Novembre 2015. Il convient donc d'installer en remplacement comme conseiller communautaire suppléant Monsieur Albert LAUGÈRE, conseiller municipal de la commune de CHAMBEIRE, et ce, à partir du 18 Février 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **INSTALLE** M. Albert LAUGÈRE dans les fonctions de conseiller communautaire suppléant à compter du 18 février 2016.

4. Désignation d'un membre au sein de la 2ème Commission et de la 6ème Commission

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions sont composées de membres issus obligatoirement du Conseil Communautaire. M. Albert LAUGÈRE souhaite devenir membre de la 2^{ème} Commission (Aménagement, Développement Économique, Recherche d'Entreprises) et de la 6^{ème} Commission (Voirie, Transports, Bâtiment, Accessibilité et Mise en concurrence).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Albert LAUGÈRE membre des deux Commissions susmentionnées.

5. Désignation d'un membre au sein de la 1ère Commission, de la 2ème Commission, de la 3ème Commission, de la 4ème Commission, de la 5ème Commission, de la 6ème Commission et de la 7ème Commission

Rapporteur : H. SAUVAIN

Conformément à l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions sont composées de membres issus obligatoirement du Conseil Communautaire. Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que Madame Françoise JACQUES souhaite devenir membre de la 1^{ère} Commission, de la 2^{ème} Commission, de la 3^{ème} Commission, de la 4^{ème} Commission, de la 5^{ème} Commission, de la 6^{ème} Commission et de la 7^{ème} Commission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** Mme Françoise JACQUES membre des sept commissions susmentionnées.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mme Françoise JACQUES rappelle qu'elle est déléguée suppléante de la Commission des Marchés et de la Commission d'Appel d'Offres.

RESSOURCES HUMAINES

6. Créations de poste

Rapporteur : H. SAUVAIN

a. Mise en stage

Avis du Bureau Communautaire Élargi : DÉFAVORABLE (Pour : 6 voix, Abstention : 4 voix, Contre : 8 voix)

Conformément à la réglementation en vigueur et suite à une évaluation favorable de leur supérieur direct, Monsieur le Président propose de mettre en stage 23 agents à compter du 1^{er} mars 2016 dont :

- 22 agents avec le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en réponse aux nécessités du service Enfance Jeunesse,
- Et 1 agent avec le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour les besoins du service administratif.

Il est proposé la création des postes suivants :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 2.88h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 3.15h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 4.72h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 7.87h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 8.65h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 9.44h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 9.44h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 9.44h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 17.15h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 18.86h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 20h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 33h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 23.95h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires annualisées. Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.

Augmentation de temps de travail

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE (1 voix contre)

Monsieur le Président propose l'augmentation du temps de travail de 3 agents du service Enfance Jeunesse afin de répondre aux nécessités du service.

Il est proposé la création des postes suivants :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 12.58h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 12.71h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 26.29h hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.

Un large débat s'instaure. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire, indique que lors de la réunion du Bureau Communautaire Élargi du 11 février 2016, un débat important a eu lieu concernant notamment l'éventualité de mettre en Délégation de Service Public (DSP) le service « Enfance-Jeunesse », sachant qu'une rationalisation de la compétence extrascolaire est en cours et qu'elle s'effectuera chantier par chantier. Monsieur le Président précise que parmi ces créations de postes proposées, une dizaine concerne directement des agents en charge des animations spécifiques telles que l'escrime, la pâte « FIMO » ou le montage vidéo. De plus, Monsieur le Président précise que si le vote du Conseil Communautaire est défavorable quant au présent rapport, certains accueils de loisirs ne pourraient plus

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

fonctionner à partir du 1^{er} mars. M. Jean MATHÉ estime qu'avant de mettre en stage des agents, il aurait été souhaitable de l'expliquer.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, rappelle que ces mises en stage sont le résultat des obligations réglementaires imposées à toutes les collectivités territoriales et explique la procédure de mise en stage d'un agent dans la Fonction Publique Territoriale : un agent peut se voir proposer un contrat de droit public mais lorsqu'il s'agit d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (Loi du 26 janvier 1984 - Art. 3), la durée maximale est de douze mois calendaires sur une période de dix-huit mois consécutifs (contre un contrat de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois dans le cadre d'un besoin occasionnel), la durée du contrat conclu pour faire face à un besoin saisonnier demeure inchangée (6 mois maximum pendant une période de douze mois consécutifs). A la fin de cette période, la collectivité a l'obligation soit de proposer à l'agent une mise en stage, soit de mettre fin à cet accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, et de ce fait, au contrat de l'agent.

M. Gilles BRACHOTTE indique qu'il a pris la parole lors de la réunion du Bureau Communautaire Élargi, étant opposé à la mise en stage d'agents supplémentaires et ajoute que derrière cette problématique de services, la CCPD a mis à l'étude la Délégation de Service Public pour cette compétence. Il se demande ce qu'il adviendra de ces agents si une mise en délégation du service intervenait. M. Gilles BRACHOTTE reproche non pas la mise en stage de 23 agents mais le fait d'être mis devant le fait accompli. Il demande que soit menée une étude précise sur la Délégation de Service Public.

M. Pascal MARTEAU indique que le dossier n'a pas été présenté comme cela. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire explique que, si le Conseil Communautaire ne vote pas ces mises en stage et ces augmentations de temps de travail, les agents concernés se trouveront en fin de contrat, la loi n'autorisant plus, après 12 mois, un renouvellement de contrat supplémentaire.

M. Daniel BAUCHET demande s'il est possible d'embaucher d'autres agents dans l'hypothèse où les 23 agents ne seraient pas mis en stage. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, répond par la négative car aujourd'hui, la ressource « agents » sur le territoire extracommunautaire n'existe plus et que cette procédure n'est légalement pas autorisée car si le besoin subsiste, la collectivité doit en premier lieu proposer la mise en stage de ces 23 agents.

M. Jean-Marie FERREUX demande si la titularisation est obligatoire. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, explique que la titularisation intervient si les évaluations au cours du stage sont positives, il est possible de prolonger la durée du stage ou même d'y mettre fin.

Monsieur le Président indique que dix agents sur les 23 travaillent pour les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP).

M. Guy MORELLE demande ce qu'il adviendra des 22 agents si une autre politique des rythmes scolaires est mise en œuvre au niveau national. Des questions sont posées quant à la délégation de service public. Monsieur le Président indique qu'il est prématuré de parler de délégation de service public. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, ajoute que la délégation de service public n'est pas une fin en soi et rappelle qu'elle devra être validée par le Conseil Communautaire, étant précisé que cette réflexion ne remet pas en question la qualité du travail des agents et que ces collaborateurs remplissent très bien leurs missions.

M. le Président indique que cela fait trois ans qu'il demande une étude sur la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public.

Mme Catherine BERTET demande quelle est la date de la fin de ces contrats, Monsieur le Président lui répond que c'est le 29 février 2016.

Le Conseil Communautaire, par :

-17 voix pour,

-16 voix contre (M. Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie ANDRÉOLETTI, Martine BLIGNY, MM. Jean-Paul BONY, Gilles BRACHOTTE, Mmes Pascale CHERVET, Francine COTTIN, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, M. Georges GROSSEL, Mmes Françoise JACQUES, Catherine LANterne, MM. Michel MANGOLD, Guy MORELLE, Mme Liliane ROUSSELET, M. Daniel SUTY),

-12 Abstentions (Mmes Nathalie BONNET, Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY, Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Élisabeth LAURENCOT, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST),

DÉCIDE de :

- Créer à compter du 1^{er} mars 2016 les 23 postes décrits ci-dessus,
- Augmenter à compter du 1^{er} mars 2016 le temps de travail des trois agents tels que décrits ci-dessus.

7. Délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président pour désigner par arrêté un correspondant et un délégué du personnel auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Association de type loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967.

La collectivité étant adhérente au CNAS, Monsieur le Président souhaite désigner en tant que « correspondante CNAS » et « déléguée du personnel au près du CNAS », la Responsable des Ressources Humaines à compter du 1^{er} février 2016.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lui donner délégation pour désigner par arrêté le « correspondant CNAS » et le « délégué du personnel auprès du CNAS », charge à lui de leur en rendre compte dans le cadre de la délégation qui lui serait accordée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE** procuration à Monsieur le Président pour désigner par arrêté le « correspondant CNAS » et le « délégué du personnel auprès du CNAS », charge à lui de leur en rendre compte dans le cadre de la délégation qui lui serait accordée.

8. Délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président pour désigner par arrêté un correspondant pour la Mutuelle SMACL Santé

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

La SMACL Santé propose aux agents territoriaux des garanties de maintien de salaire ainsi que des offres de mutuelle santé labellisées adaptées à leurs besoins.

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit qu'en cas d'arrêt de travail prolongé à la suite d'une maladie ou d'un accident, l'employeur ne verse plus que 50% du salaire de l'agent ;

La collectivité ayant adhéré au 1^{er} janvier 2016 au contrat groupe proposé par la SMACL Santé, Monsieur le Président souhaite désigner en tant que « correspondante SMACL Santé », la Responsable des Ressources Humaines à compter du 1^{er} janvier 2016.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lui donner délégation pour désigner par arrêté le « correspondant SMACL Santé », charge à lui de leur en rendre compte dans le cadre de la délégation qui lui serait accordée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE** délégation à M. le Président pour désigner par arrêté le « correspondant SMACL Santé », charge à lui d'en rendre compte dans la délégation qui lui est accordée.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

9. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Point 2016-02-1 : Remboursement de GRAS SAVOYE

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 702.97 €uros.

Point 2016-01-2 : Commande publique - marchés passés en délégation

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les marchés pour les montants inférieurs aux seuils de procédure formalisées :

Monsieur le Président rend compte des Marché À Procédure Adaptée ou des commandes (pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015), qu'il a signé en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire.

Date	Objet du marché	Attributaire	Montant HT
Février 2015	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché d'assurances Avis favorable commission des marchés 08/12/2014	CABINET GESTER	4 800.00 €
Mars 2015	Sonorisation salle de réunion Avis favorable commission des marchés 21/01/2015	IRELEM	10 577.00 €
Mars 2015	Machine mise sous pli	PITNEY	3 000.00 €
Mars 2015	Rideaux métalliques restaurant périscolaire à GENLIS Avis favorable commission des marchés 12/02/2015	BOURDOT	7 200.00 €
Juillet 2015	Réalisation d'une tranchée évacuation eaux usées RPE Sud à THOREY-EN-PLAINE	DAMIN	7 086.00 €
Juillet 2015	Logiciel droit du sol	UGAP	20 561.73 €
Juillet 2015	1 minibus TPMR (véhicules équipés de 4 roues hiver (jantes + pneumatiques), organe de sécurité (triangle, gilet et boîte d'ampoules), tapis de sol) Conseil communautaire 08/10/2014	UGAP	53 304.54 €
Juillet 2015	2 minibus (véhicules équipés de 4 roues hiver (jantes + pneumatiques), organe de sécurité (triangle, gilet et boîte d'ampoules), tapis de sol) Conseil communautaire 08/10/2014	UGAP	43 922.88 €
Juillet 2015	3 Dacia Sandero (véhicules équipés de 4 roues hiver (jantes + pneumatiques), organe de sécurité (triangle, gilet et boîte d'ampoules), tapis de sol)	UGAP	27 200.53 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

	Avis favorable commission des finances 09/06/2015		
	Divers travaux : bateaux entrées parcelles, remise en état digue, nettoyage bassin Boulouze	AGRI-TRAVAUX	10 675.00 €
	Mobilier - plusieurs commandes	UGAP	19 259.98 €
	Mobilier - plusieurs commandes	ECOTEL – MAISON HOTELIERE	1 487.40 €
	Matériel informatique - plusieurs commandes	UGAP	5 364.49 €
	Matériel pédagogique - plusieurs commandes	PICHON	8 449.92 €
	Matériel pédagogique - plusieurs commandes	CASAL- WESCO- NATHAN-10 DOIGTS-HABA- WELDOM- DAILLOT- JOCAD	8 515.26 €
	Installation chauffage périscolaire Tart-le-Haut Avis favorable commission des marchés 12/02/2015	MONIN VIARD	5 415.68 €
	Armoire à clés électronique Avis favorable Commission d'appel d'offres 09/12/2015	HEURE ET CONTRÔLE	12 810.00 €
	Réalisation d'un agenda d'accessibilité Avis favorable commission d'appel d'offres 09/12/2015	ARCALIA	6 740.00 €
Septembre 2015	Étude opportunité passage fiscalité FPU Avis favorable Bureau Communautaire 04/11/2015	KPMG	13 750.00 €
Octobre 2015	Bardage et pose de pics à pigeons – restaurant périscolaire à GENLIS Avis favorable commission Voirie-Transport-Bâtiment-Accessibilité-Mise en Concurrence 16/09/2015	SACET	5 188.00 €
Novembre 2015	Branchement eaux pluviales eaux usées, eau potable - Boulouze	LYONNAISE DES EAUX	13 579.80 €
Décembre 2015	Système détection intrusion Avis favorable commission d'appel d'offres 09/12/2015	BOURGOGNE SECURITE	12 681.00 €
Décembre 2015	Analyse des Besoins Sociaux (ABS) Conseil communautaire 09/12/2014	COMPAS-TIS	13 600.00 €
Février 2016	Commande de produits d'entretien Avis favorable commission des marchés 01/02/2016	TOUSSAINT	3 270.57 €
Février 2016	Télesurveillance des locaux Avis favorable commission des marchés 01/02/2016	TELES	44.00 € /mois
Février 2016	Lave-vaisselle + armoire métallique Avis favorable commission des marchés 01/02/2016	ECOTEL	4 939.33 €
Février 2016	Transport séjour seniors au LAVANDOU Avis favorable commission des marchés 01/02/2016	TRANS 2000	2 681.82 €
Février 2016	Support de communication Avis favorable commission des marchés 01/02/2016	LOGOMOTIV'	400.00 €

M. Pascal MARTEAU rappelle que lors de sa séance plénière du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire avait donné son accord pour l'achat de trois LOGAN. Monsieur le Président répond que l'achat s'est porté sur le choix de trois véhicules légers les moins chers proposés par la centrale nationale d'achat UGAP, centrale qui est soumise au Code des Marchés Publics.

COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone : 03 80 37 70 12 - Télécopie : 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

10. Cession d'un matériel informatique

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin de venir en aide à la commune de TART-L'ABBAYE dont l'ordinateur du secrétariat est tombé en panne et dont le budget n'est pas encore voté, Monsieur le Président propose que la communauté de communes avance les crédits pour l'achat de ce matériel, puis que dans un second temps, la collectivité le rétrocède à la commune pour un montant identique.

M. Vincent CROUZIER souhaite connaître les raisons pour lesquelles ce n'est pas la commune de TART-L'ABBAYE qui a acheté le matériel informatique. M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises et Maire de la commune, explique qu'il a fait réaliser un diagnostic par le Responsable du Service Informatique de la CCPD. Il demande à ce que cette cession peut se réaliser au titre de la mutualisation. M. Pascal MARTEAU demande à M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises et Maire de la commune de TART-L'ABBAYE, si sa commune est en difficulté financière. M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises et Maire de la commune, précise que le classement bancaire de la commune de TART-L'ABBAYE est très bon. La dépense a été budgétée mais pas encore votée. Les règles imposées par l'instruction comptable M14 permettent au Maire, si le Conseil Municipal l'en a autorisé par une délibération, a engagé des dépenses à hauteur de 20% des crédits inscrits sur l'année N-1.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à acheter le matériel, à céder cet équipement à la commune de TART-L'ABBAYE et à mandater cette recette.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Président à acheter le matériel, à le céder à la commune de TART-L'ABBAYE et à mandater la dépense.

AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES

11. Acquisition des parcelles AL 22 et AL24 sur la commune de GENLIS

Rapporteur : L. JOLIET

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE (Pour : 15 voix, Abstention : 2 voix, Contre : 1 voix)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que deux enquêtes publiques, ont été menées conjointement du 11 au 27 janvier 2016 dans le cadre de la demande de Déclaration d'Utilité Publique - DUP « réserve foncière », en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAE « les 100 journaux » sur la commune de GENLIS.

Les deux enquêtes sont les suivantes :

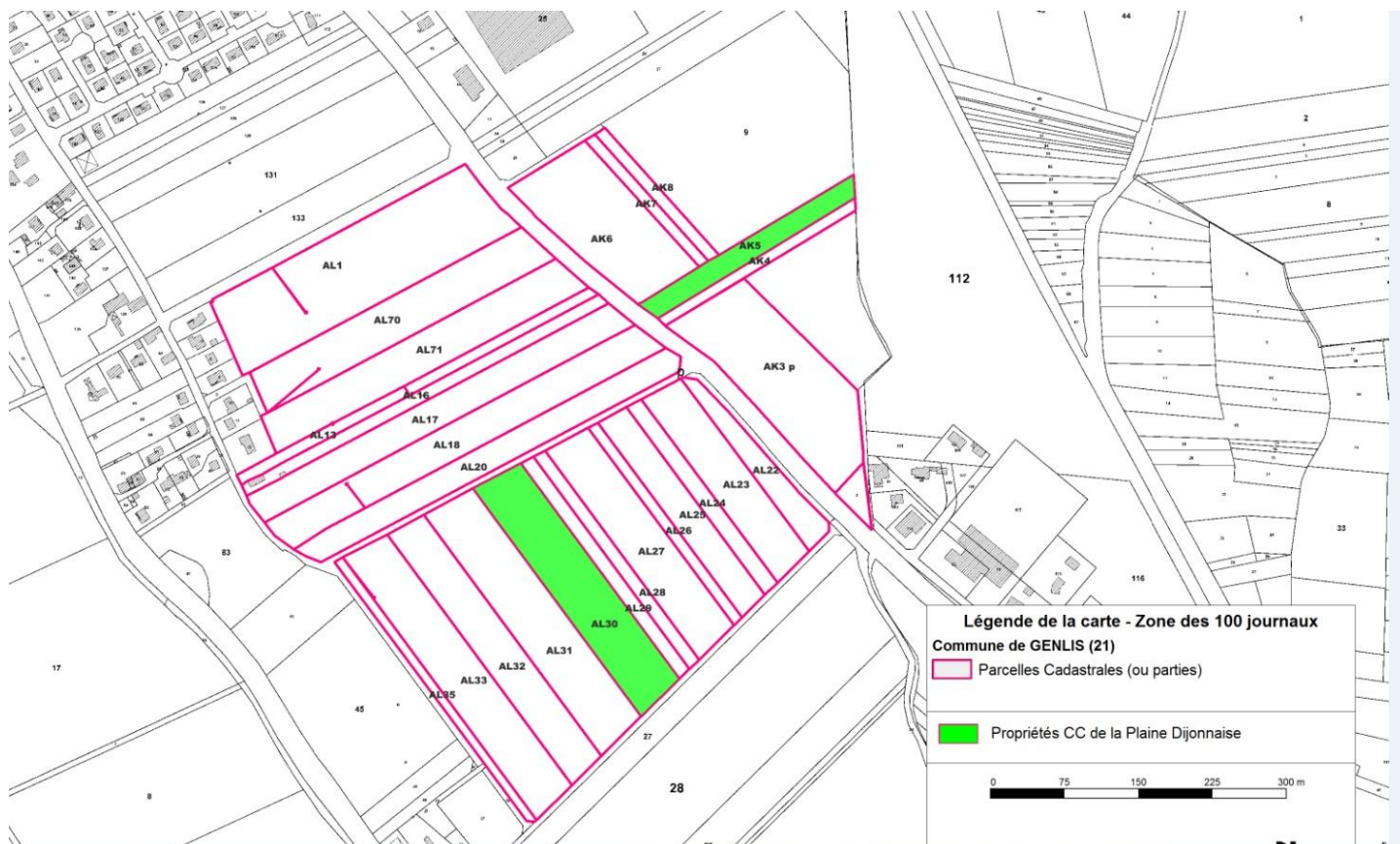
- Enquête publique liée à la DUP,
- Enquête parcellaire.

L'ensemble des propriétaires a été informé par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception de la tenue de ces enquêtes et des dates de permanences publiques tenues par le commissaire enquêteur.

Les ayant-droits de la succession SEICHON ont rencontré Monsieur Jean-François DURAND, commissaire enquêteur, et ont manifesté leur souhait de vendre à l'amiable les 2 parcelles suivantes, dont ils sont propriétaires :

- AL22, « les Fourneaux » d'une surface de 4 818 m²
- AL24 « Les fourneaux » d'une surface de 4 049 m².

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



L'acquisition de ces deux parcelles par la CCPD serait possible hors procédure d'expropriation, dans la mesure où ces parcelles sont exclues du périmètre d'expropriation avant le 26 février 2016, date limite de rendu du rapport du commissaire enquêteur à Madame la Préfète.

Le service des Domaines a évalué le prix des terrains sur la zone à 4 €/m².

Il conviendra d'autoriser le Président à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition et les pièces afférentes ainsi que tout acte à intervenir.

Le Conseil Communautaire par :

- 33 voix pour,
- 5 voix contre (Mmes Martine BLIGNY, Céline GOMES DA SILVA, Françoise JACQUES, Catherine LANTERNE, M. Daniel SUTY),
- 7 abstentions (Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Paul BONY, Mme Pascale CHERVET, M. Vincent CROUZIER, Michel MANGOLD, Mmes Patricia GRAPPE, Liliane ROUSSELET),

DÈCIDE :

- D'acquérir les parcelles AL 22 et AL24 situées sur la commune de GENLIS,
- D'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition, les pièces y afférentes ainsi que tout acte à intervenir.

ENFANCE - JEUNES - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

EXTRASCOLAIRE

12. Création d'un blog pour le séjour ski 2016 à MORZINE

Rapporteur : P. ESPINOSA

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise organise un séjour ski à MORZINE pour les jeunes du territoire et ce, du 13 au 20 février 2016. Monsieur le Président propose qu'un blog soit créé à cet effet. Le blog aurait pour objet le dépôt d'images et d'articles sur la description des journées. Il ne serait utilisable que par les jeunes qui participeront au séjour et l'exploitation demeurera sous le contrôle de l'équipe d'encadrement.

Mme Céline GOMES DA SILVA regrette que le séjour soit déjà en cours et estime qu'il est inutile de procéder à ce vote. M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, explique que la réflexion sur la création d'un blog s'est faite chemin faisant. Et depuis, il n'y a pas eu de Conseil Communautaire. Mme Céline GOMES DA SILVA propose de prendre une délibération de principe sur la création systématique d'un blog pour chacun des prochains séjours proposés. La 1^{ère} Commission « Communication, Statuts, Développement Média » et la 3^{ème} Commission « Enfance, Jeunes, Péri-scolaire, Extrascolaire » devront y réfléchir.

M. le Président indique qu'il a donné son accord pour le blog le samedi 13 février 2015.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de cette création décrite ci-dessus.

FINANCES - BUDGET

13. Autorisation pour Monsieur le Président d'annuler les reliquats inférieurs à 5€

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Pour toutes les sommes dues par les administrés au titre des activités péri-scolaires et extrascolaires inférieures à 5€, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à annuler ces montants, dont le recouvrement par le Comptable public s'avère impossible. M. le Président informe que cela correspond à 500 euros pour cette année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Président à annuler les reliquats inférieurs à 5 €.

14. Subvention pour la Mission Locale de DIJON - exercice 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Comme chaque année, la Mission Locale de DIJON sollicite la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour le versement de sa participation financière, correspondant à la cotisation annuelle. Celle-ci est fixée à 0.44 € par habitant, montant inchangé par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2016, le montant de la participation appelée pour la CCPD s'élève au montant de 9 804.52 €.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** le versement d'une subvention pour la Mission Locale de DIJON pour l'exercice 2016 d'un montant de 9 804.52 €.

15. Subvention pour l'association ARC-EN-CIEL & ESCALE - exercice 2016

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise apporte chaque année son soutien financier à l'association ARC-EN-CIEL & ESCALE, qui œuvre dans le domaine du logement des personnes en difficulté.

M. Gilles BRACHOTTE demande si les statuts de la CCPD ont été changés pour tenir compte de ces modifications intervenues au niveau de l'association. Monsieur le Président répond que cela devrait se faire au cours de l'année.

Pour l'année 2016, il est proposé de lui verser une subvention de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** le versement d'une subvention pour l'association ARC-EN-CIEL & ESCALE pour l'exercice 2016 d'un montant de 10 000 €.

Désignation d'un nouveau président de séance

Conformément à l'article L. 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président de séance.

Monsieur le Président propose d'élire M. Daniel BAUDRON, Président de séance, ce qui est accepté à l'unanimité. Monsieur le Président se retire de la séance.

16. Compte de Gestion 2015 - Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 563 555.09 €
Fonctionnement	3 790 535.28 €
Résultat global de clôture exercice 2015	3 226 980.19 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.

17. Compte Administratif 2015 - Budget principal

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2015. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

18. Compte de Gestion 2015 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget annexe « Funérarium » pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 6 837.52 €
Fonctionnement	18 561.57 €
Résultat global de clôture exercice 2015	11 724.05 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « Funérarium ».

19. Compte Administratif 2015 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget annexe « Funérarium » pour l'exercice 2015. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget annexe « Funérarium ».

20. Compte de Gestion 2015 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE » pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	0.00 €
Fonctionnement	86 945.99 €
Résultat global de clôture exercice 2015	86 945.99 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

21. Compte Administratif 2015 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE » pour l'exercice 2015. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

22. Compte de Gestion 2015 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales, est qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 28 235.21 €
Fonctionnement	0.00 €
Résultat global de clôture exercice 2015	- 28 235.21 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

23. Compte Administratif 2015 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » pour l'exercice 2015. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

24. Compte de Gestion 2015 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales, qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	0.00 €
Fonctionnement	- 1 408.93 €
Résultat global de clôture exercice 2015	- 1 408.93 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

25. Compte Administratif 2015 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2015. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

Retour de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

26. Affectation des résultats 2015 - Budget principal

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose de reporter sur le budget 2016 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement 2 980 105.51 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement 563 555.09 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement 810 429.77 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

27. Affectation des résultats 2015 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose de reporter sur le budget 2016 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement 11 724.05 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement 6 837.52 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement 6 837.52 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

28. Affectation des résultats 2015 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose de reporter sur le budget 2016 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement 86 945.99 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

29. Affectation des résultats 2015 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose de reporter sur le budget 2016 :

- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses de fonctionnement 28 235.21 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

30. Affectation des résultats 2015 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose de reporter sur le budget 2016 :

- Le déficit de fonctionnement à l'article 002 en dépenses de fonctionnement 1 408.93 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE (TH : 10,17%, TFB : 10,79%, TFNB : 11,41%, CFE : 12,09%, FPZ : 18,99%) (Pour : 5 élus communautaires, Abstention : 3 élus communautaires, 3 élus municipaux)

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE (Pour : 14 voix, Abstention : 3 voix, Contre : 1 voix)

Au vu des résultats du Budget Principal et de ses Budgets annexes, et compte tenu des besoins pour l'exercice budgétaire 2016, Monsieur le Président présente les taux d'imposition pratiqués depuis 2008 et propose ceux à appliquer pour 2016 :

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TH	1.17 %	1.18 %	1.87 %	3.24 %	3.24 %	3.24 %	3.24 %	3.66 %	9.15 %
TFB	2.15 %	2.17 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %	3.88 %	9.70 %
TFNB	4.64 %	4.69 %	7.41 %	7.77 %	7.77 %	7.77 %	7.77 %	8.78 %	21.95 %
TP	1.30 %	1.31 %							
Taux Relais Hors Zone			2.07 %						
CFE				3.57 %	3.57 %	3.57 %	3.57 %	4.03 %	10.08 %
FPZ				17.55 %	17.55 %	19.06 %	18.95 %	18.97 %	18.99 %
TEOM	11.56 %	11.92 %	11.14 %	11.14 %	10.86 %	9.45 %	9.00 %	8.13 %	8.13 %

Monsieur le Président présente un comparatif des taux avec les communautés de communes environnantes :

- la Communauté de Communes Rives de Saône,
- la Communauté de Communes du Pays de Nuits SAINT GEORGES,
- la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles.

Il en ressort que toutes les taxes de la CCPD sont inférieures aux communautés de communes environnantes.

Monsieur le Président explique que la CCPD a un déficit de fonctionnement très élevé, cela résulte des compétences reprises. Il déplore que depuis l'année 2008, aucune information n'ait été donnée. M. Pascal MARTEAU rappelle qu'à cette époque la majorité des membres de l'exécutif actuel étaient déjà Vice-présidents. Monsieur le Président indique qu'il avait demandé des informations qui ne lui ont jamais été fournies.

M. Vincent CROUZIER demande si la CCPD puise dans ses réserves. Monsieur le Président répond que tous les ans depuis 2008, la CCPD puise dans son excédent de fonctionnement pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, Monsieur le Président propose d'augmenter les taux d'imposition de 2% par an jusqu'en 2020, parallèlement au coût de la vie.

Monsieur le Président évoque le changement de fiscalité, qui aurait un impact positif sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Monsieur le Président informe qu'il a demandé auprès de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes « Bourgogne-Franche-Comté », un audit de gestion sur les périodes de 2008 à 2013, et de 2014 à aujourd'hui. L'intégrité et la neutralité de cette instance ne sont plus à prouver.

M. Jean MATHÉ demande si des calculs par strates ont été réalisés quant à la répercussion financière sur les contribuables du territoire. Quelles familles pourront supporter ces augmentations ?

Monsieur le Président expose que s'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition, la CCPD va se retrouver en grande difficulté financière et ce, dès 2016.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péricolaire et de l'Extrascolaire, indique qu'un certain nombre de foyers est déjà exonéré, compte tenu de leur situation sociale. Ces administrés ne seront ainsi pas impactés.

Dès son arrivée à la Présidence de la CCPD, Monsieur le Président avait demandé un bilan financier de la ZAE de BOULOUZE afin d'avoir les bons chiffres et connaître la situation réelle. Mme Ghislaine POIVRE, Vice-

présidente en charge de la Voirie, des Transports, des Bâtiments et de l'Accessibilité, rappelle que lorsque le projet de la ZAE de BOULOUZE a été élaboré, le reversement de la taxe professionnelle avait été prise en compte dans les recettes, somme que la CCPD ne l'a jamais touchée.

M. Daniel CHETTA rappelle que des compétences ont été prises alors que les recettes fiscales liées à ces compétences n'ont pas été transférées par les communes. Il précise qu'une augmentation de 150 % est inconcevable pour les administrés et se demande ce que vont devenir les communes.

M. Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire, explique qu'il lui est toujours difficile d'entendre que les maux de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sont dus à la compétence Enfance-Jeunesse. Ce transfert de compétence correspond à une réelle demande des familles, car cette offre de service ne pouvait pas être rendue par toutes les communes. Au regard du budget de la CCPD, l'Enfance-Jeunesse représente 33 % des dépenses de fonctionnement. Les familles sont satisfaites du service mis en place.

Monsieur le Président indique que les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) n'ont pas été souhaitées mais imposées par le Gouvernement. M. Paul JEANNERET demande si la CCPD a touché les deux premières années du fonds d'amorçage. Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

M. Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises, rappelle les éléments relatifs à la négociation qui a conduit à l'implantation de l'entreprise FM LOGISTIC. Il ajoute que la remarque de Monsieur le Président sur la ZAE de BOULOUZE est pertinente et ajoute qu'aujourd'hui, la ZAE de BOULOUZE représente 600 emplois.

M. Pascal MARTEAU indique que plusieurs conseillers communautaires souhaitent un vote à bulletin secret. Ce vœu ne rencontrant pas l'assentiment d'un tiers des membres présents, Monsieur le Président soumet cette requête à l'approbation de l'assemblée qui rejette cette demande, il est donc procédé au vote à main levée.

Le Conseil Communautaire par :

- 25 voix pour,

-14 voix contre (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY, Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Bernard GEVREY, Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Jacky LAPIERRE, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Daniel SUTY),

- 6 Abstentions (MM. Vincent CROUZIER, Georges GROSSEL, Michel MANGOLD, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST),

VOTE les taux d'imposition pour l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

M. Gilles BRACHOTTE demande que la CCPD annonce et explique aux administrés dans un bulletin, le résultat du vote sur les taux d'imposition. Monsieur le Président indique que M. Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de la Communication, des Statuts et du Développement Média, en collaboration avec M. Jacques LAURIOT, préparent le bulletin qui sera distribué dans les 25 communes du territoire, au plus tôt dans le courant de la semaine prochaine.

21h00 : Départ de M. Jacky PILLOT, qui donne procuration à M. Patrice ESPINOSA Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péri-scolaire et de l'Extrascolaire.

32. Budget Primitif 2016 - Budget principal

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE (Pour : 6 élus communautaires, Abstention : 4 élus communautaires, 2 élus municipaux)

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE (Pour : 14 voix, Abstention : 3 voix, Contre : 1 voix)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2016 du budget principal, les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 12 903 433.74 €
- En recettes : 12 903 433.74 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 8 181 113.51 €
- En recettes : 8 181 113.51 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 lors de la séance plénière du 21 janvier 2016, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

21h15 : Départ de Mme Martine BLIGNY, qui donne procuration à Mme Catherine LANTERNE.

Le Conseil Communautaire, par :

-27 voix pour,

-13 voix contre (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY, Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Jacky LAPIERRE, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Daniel SUTY),

-5 Abstentions (Mme Pascale CHERVET, MM. Vincent CROUZIER, Michel MANGOLD, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST),

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget Principal.

33. Budget Primitif 2016 - Budget annexe « Funérarium »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 37 724.05 €
- En recettes : 37 724.05 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 54 437.52 €
- En recettes : 54 437.52 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 lors de la séance plénière du 21 janvier 2016, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, par :

- 32 voix pour,

- 13 voix contre (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY, Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Jacky LAPIERRE, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Daniel SUTY),

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget annexe « Funérarium ».

34. Budget Primitif 2016 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2016 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 710 405.99 €
- En recettes : 710 405.99 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 504 780 €
- En recettes : 504 780 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 lors de la séance plénière du 21 janvier 2016, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire par :

- 32 voix pour,

- 13 voix contre (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY, Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Jacky LAPIERRE, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Daniel SUTY),

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

35. Budget Primitif 2016 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE (Pour : 4 élus communautaires, Abstention : 4 élus communautaires, 3 élus municipaux)

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2016 du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 3 519 808.00 €
- En recettes : 3 519 808.00 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En section d'investissement :

- En dépenses : 3 548 043.21 €
- En recettes : 3 548 043.21 €

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 lors de la séance plénière du 21 janvier 2016, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire par :

- 23 voix pour,

- 19 voix contre (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. François BIGEARD, Mmes Martine BLIGNY, Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY, Mme Évelyne BREDILLET, M. Jean-Luc BRIOTET, Mme Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Bernard GEVREY, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Françoise JACQUES, Catherine LANterne, MM. Jacky LAPIERRE, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Daniel SUTY),

- 3 abstentions (MM. Georges GROSSEL, Michel MANGOLD, Jacques PROST),

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

36. Budget Primitif 2016 - Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Comité de suivi : FAVORABLE

Avis de la Commission des Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 130 758.93 €
- En recettes : 130 760.00 €

Monsieur le Président indique que les charges de personnel sont supportées par le budget principal, le budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » vient ensuite rembourser le budget principal.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 lors de la séance plénière du 21 janvier 2016, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire par :

- 39 voix pour,

- 6 voix contre (Mmes Nathalie BONNET, Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Bernard GEVREY, Jean MATHÉ),

VOTE le Budget Primitif 2016 du Budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

M. Gilles BRACHOTTE indique ne pas comprendre le fait de voter contre un budget mutualisé, qui est en réalité uniquement supporté par les communes adhérentes au service.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

MISE EN CONCURRENCE

37. Marché de fourniture de prestations d'assurance

Rapporteur : G. POIVRE

Décision de la Commission d'Appel d'Offres : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Au regard du Code des Marchés Publics et compte tenu de la délibération en date du 9 décembre 2015 autorisant Monsieur le Président à signer le marché de fourniture de prestations d'assurance, le lot 5 - Flotte automobile - du marché d'assurances a été attribué à SMACL Assurances à compter du 1^{er} janvier 2016 et comprend les prestations suivantes :

- Flotte automobile	5 491.00 €
- Auto mission collaborateurs	1 869.48 € (pour 75 000 kms/an)
- Matériel transporté	<u>192.10 €</u> (pour 20 000 € sans franchise)
Total	7 552.58 €

La garantie auto mission collaborateurs est mise en œuvre lorsqu'un élu ou un agent a un accident avec son véhicule personnel lors d'une mission collaborateurs (définie par un ordre de mission signée par l'Autorité Territoriale, en l'occurrence le Président de la Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise). Cette garantie se présente sous 2 niveaux :

- Assurance de 1^{ère} ligne : lors d'un accident, tous les frais sont pris en charge par la SMACL ;
- Assurance de 2^{ème} ligne : les frais sont pris en charge par l'assurance personnelle du propriétaire du véhicule, la SMACL prend en charge uniquement les frais non pris en charge par le premier assureur (franchise, ...).

L'offre signée avec la SMACL correspond à une garantie de 2^{ème} ligne, alors qu'auparavant, la CCPD bénéficiait d'une assurance de 1^{ère} ligne.

Cependant, un certain nombre d'agents (affectés principalement au service Enfance Jeunesse) utilise leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels, la collectivité ne pouvant pas leur proposer pour le moment d'autres solutions. Aussi, Monsieur le Président souhaite que ces agents, qui utilisent leur véhicule personnel au bénéfice de la collectivité, ne soient pas doublement pénalisés (principe du bonus / malus et du nombre de sinistres déclarées sur une assurance personnelle) et propose que la collectivité remplisse ses obligations en leur apportant toutes les garanties nécessaires en cas de sinistre sur leur temps de travail.

Un devis a été demandé à la SMACL pour modifier le contrat en cours et souscrire une garantie de 1^{ère} ligne.

Le coût est le suivant :

- Sur la base de 75 000 kms sans franchise 4 203.20 €

Le montant annuel de la cotisation avec cette modification s'élèverait ainsi à 9 886.30 € TTC.

Cette modification peut être prise en compte par voie d'avenant et ne change pas le classement initial des offres.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} février 2016 à 17h30, a validé cette nouvelle garantie.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- Signer l'avenant n° 1 au lot du marché d'assurances,
- Le notifier à l'attributaire SMACL,
- Signer les pièces afférentes ainsi que tout acte à intervenir.

PETITE ENFANCE – FAMILLE – SÉNIORS - ACTION SOCIALE

INFORMATIONS

38. Questions diverses

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

Jean-Emmanuel ROLLIN

Vice-président en charge de la Petite enfance, de la Famille,
des Séniors et de l'Action sociale
Adjoint au Maire de COLLONGES-LES-PREMIÈRES

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE